



Administration communale  
de  
NOMMERN

## CONVOCATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 8 août 2018 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Demande de démission volontaire du receveur communal
2. Nomination d'un receveur communal intérimaire

En séance publique :

3. Approbation du projet relatif à l'évacuation des eaux pluviales dans la « Rue Schléf » à Cruchten
4. Approbation d'une convention conclue avec la société S.L.A. s.a. concernant le service de transport « Night Rider »
5. Règlement taxe portant fixation des tarifs de l'abonnement « Night Card Nommern »
6. Approbation de la modification ponctuelle du Plan d'aménagement général (PAG) concernant la zone d'habitation 1 au lieu-dit « Rue de l'Eau » à Nommern (2e vote – MOPO 5)
7. Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartiers existants' PAP QE HAB-1•a au lieu-dit « rue de l'eau » à Nommern
8. Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartiers existants' PAP QE HAB-1•a à Nommern, 25, rue du Knapp
9. Avis relatif aux projets de plans directeurs sectoriels (PDS) « Paysages », « Transports », « Logement » et « Zones d'activités économiques »
10. Approbation de la convention conclue avec le Syndicat intercommunal du Conservatoire de Musique du Nord concernant l'enseignement musical – année scolaire 2018/2019
11. Règlement de circulation à caractère temporaire – Chemin de liaison entre Niederglabach (CR306) et Schrondweiler – Rue du Cimetière
12. Extension du réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine à Cruchten (CR115) - Approbation d'actes de servitudes conclus avec la société Recyma S.A., les conjoints Kuffer et les époux Lamborelle-Mouse!
13. Mise en œuvre et suivi du programme de mesures au niveau régional relatif aux zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine
14. Subsidés à l'association « Elterevereenegung Gemeng Noumer » pour l'organisation d'activités de vacances en 2016 et 2017
15. Subside de mérite sportif au DT Noumer
16. Délibération concordante concernant les aides étatiques, les délais de mise en œuvre du programme de mesure et une trop forte tutelle technique du secteur communal dans le domaine de l'assainissement des eaux usées

Nommern, le 1<sup>er</sup> août 2018

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre  
John MÜHLEN



Secrétariat communal